

2012 : QUELLE HAUSSE DES PENSIONS ?

* Lire page 8

MUTUELLE : LES RETRAÎTÉS DE SME LÉSÉS !

* Lire page 5

LA TVA... VOUS AVEZ DIT SOCIALE ?

* Lire page 4

UPR
Sud

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

Le Lien
des

Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

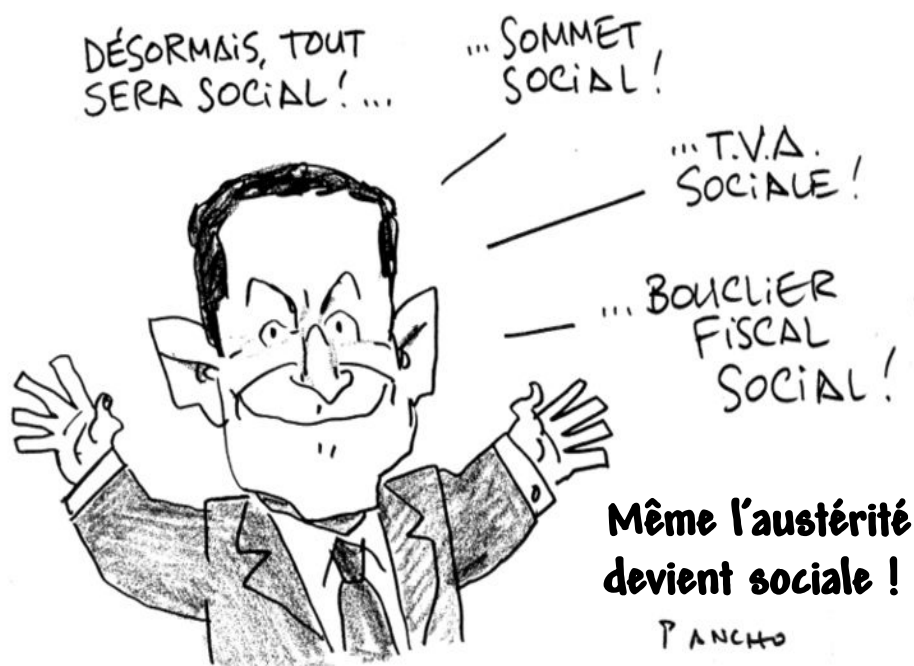
* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnppe.fr



Lundi 23
Janvier 2012

Combattre les mesures d'austérité Refuser de payer leurs dettes !



Justice pour les travailleurs de l'amiante !

Les Procès Préjudices Amiante

✱ Après le préjudice d'anxiété, la cour d'appel a validé un nouveau préjudice pour les salariés de l'amiante : le bouleversement des conditions d'existence. Un nouveau droit conquis. Le point sur les procès.

* Lire en pages 6 et 7 *

Cher

Adhérent(e),

○ De plans d'austérité en plans d'austérité, toujours les mêmes chansons, toujours les mêmes responsables, toujours les mêmes recettes, et toujours les mêmes victimes. Nous faire payer leur crise et leurs dettes tout en continuant à rendre les riches plus riches, et en exonérant les patrons des cotisations sociales, tel est le credo de l'Etat et du Medef. Et nous ne devons pas les laisser faire. Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour une vraie bonne année 2012.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

15 décembre 2011

Donner du temps au temps... de chômer

■ Malgré toutes les opérations camouflages, les pires chiffres de chômage depuis 12 ans sont tombés. La barre des 4 millions est largement dépassée. Les plus de 50 ans sont les plus touchés : + 15,3 % sans boulot. Mais, il ne faut pas qu'ils se plaignent ; vu que leur retraite s'éloigne au rythme où ils s'en approchent, ils gagnent à chaque contre-réforme du temps pour en trouver un. Qui a dit que la priorité du gouvernement ce n'était pas le chômage ?

2 Janvier 2012

La première nécessité n'a plus de prix

■ En 1 an, selon l'INSEE, le pain a augmenté de 3,3 %, la viande de 3,4 %, le poisson de 3,9 %, huiles et autres corps gras + 7,9 %, le café + 14 %. Le carburant auto + 13,5 %, le fioul domestique + 23,8 %, gaz et électricité + 6,1 %. Mais, qu'importe, le gouvernement, a donné le feu vert à une nouvelle hausse du gaz de + 4,4 % au 1^{er} janvier, alors qu'il avait auparavant augmenté de 60 % en 6 ans ! Heureusement, tous les produits de première nécessité n'ont pas subi le même sort ; le caviar n'a pas augmenté d'une louche.



5 janvier 2012

Les émotifs anonymes nous font chocolat

■ 44 exilés Français, sont dans le palmarès des 300 suisses les plus riches. Parmi eux : Castel (vins), Peugeot, Louis- Dreyfus, Taittinger, Lacoste, Guerlain, Rothschild etc. L'amour du chocolat, c'est beau quand même.

9 janvier 2012

Soupe populaire aux champs Elysées

■ « Ce n'est qu'une brasserie populaire des champs Elysées », c'est ainsi que le député C Estrosi a dépeint « Les Fouquet's », un des symboles de la Dolce Vita chez les porteurs de Rolex. Une brasserie populaire, où, en se limitant à une commande populaire « 1 croque, 1 sandwich, 1 coca, 1 verre de vin) on est facturé 75 € », et « un seul steak-frites de 49 € » a testé « Le petit journal ». Il ne reste plus à ces messieurs qu'à rendre « populaires » nos pensions et salaires !

18 janvier 2012

Showmet Showcial

■ L'enfumage est le moyen le plus utilisé par les décideurs pour aborder les questions sociales. Et plus les élections approchent, plus la fumée s'épaissit.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer un sommet social qui n'avait rien d'un sommet, et encore moins de social. Quelques effets de manche pour une énième annonce sur l'emploi bien éloignée de la catastrophe chômage.

Mais, quand on avait promis en 2007 « qu'il n'y aurait plus une seule personne dans la rue en 2009 », plus aucune fumée n'apparaît trop épaisse...

La suite arrive « d'ici la fin du mois ». En attendant Mme Parisot est sortie toute réjouie de cette réunion showciale : « excellente et riche » a-t-elle clamée ! Quand le Medef est à ce point enthousiasmé par une réunion, devinez qui a tout intérêt à ne pas l'être ?

La demande du patronat est de ne plus payer de cotisations sociales (élément de la répartition des richesses produites) et de les transférer sur la population. Sur nous, quoi. En y allant progressivement, pour que ça glisse mieux. Et ce doit être ça, que la patronne appelle une réunion excellente et riche. Excellente pour les riches.



Amiante

Mise en examen des lobbyistes de l'amiante

□ JP Hulot, D Moyen, D Bouige et A Peirani, 4 membres du lobby amiante viennent d'être mis en examen pour *"homicides et blessures involontaires"*. Durant des années, ce « *comité permanent amiante* » (CPA) a œuvré pour que la fibre amiante ne soit pas interdite en France.

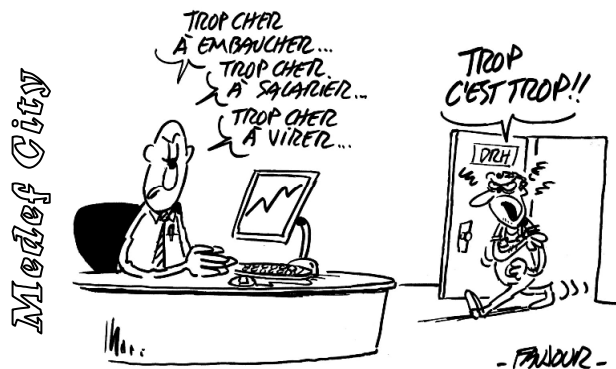
Le premier, était "secrétaire" de ce comité, structure de lobbying financée par les industriels qui, de 1982 à 1997, date tardive de l'interdiction de l'usage de l'amiante en France, parviendra "à effectuer un contrôle du discours scientifique et médical" et à détenir le "quasi-monopole de l'expertise scientifique française sur l'amiante" selon les pièces de l'instruction.

Rappelons qu'en 1996, l'Inserm estimait à 100 000 le nombre de Français qui devraient mourir d'ici 2025 pour avoir inhalé cette fibre cancérigène. Des cas de fibrose ont pourtant été découverts depuis 1906 chez des ouvriers des filatures, et la toxicité reconnue dès le début des années 60.

Mais grâce au forminable travail de JP Hulot, quand le scandale éclate en 1995, la France est devenue le premier importateur et transformateur d'amiante en Europe !

Devant les ravages de cette fibre, sept pays de la Communauté ont, à l'époque, déjà interdit le "magic mineral", mais la France pèse de tout son poids à Bruxelles contre une interdiction totale.

Les responsables successifs de l'Etat laisseront volontairement les industriels se charger d'un enjeu majeur de santé publique. R Peirani était le représentant au CPA du ministère de l'Industrie et « expert » à la commission européenne, D Moyen, dirigeait l'INRS, D Bouige, était directeur de l'Association française et internationale de l'amiante. Et nous : leurs victimes.



★★★★★★★★

ALLOCATIONS FAMILIALES

■ Les allocations familiales et d'aides au logement ont été gelées 3 mois par le gouvernement. De ce fait la « relavorisation » (sic) n'interviendra qu'au 1^{er} avril au lieu du 1^{ER} janvier. Celle-ci sera de plus réduite, 1% en 2012, bien en dessous de l'inflation ! Voler le peuple pour donner aux riches, c'est ça qu'ils appellent prendre des « mesures courageuses » !

★★★★★★★★

JUGER LES RESPONSABLES

■ La cour d'appel de Paris a annulé la mise en examen de 6 dirigeants d'Eternit pour homicide et blessures involontaires. Tout se passe comme si on voulait empêcher que les responsables de la catastrophe amiante ne soient jugés au pénal ! L'ANDEVA ira en cassation.

★★★★★★★★

★★★★★★★★

SANTÉ SAFRAN TARIFS 2012

■ Les retraités SME n'ont pas encore reçu de propositions pour le contrat santé safran (voir page 5). Le tarif retraités des contrats santé SAFRAN pour 2012 sont les suivants : contrat base (pas intéressant y compris par rapport aux contrats Pavillon) : 74,79 €, le contrat safran santé : 114,20 €, santé + : 132,22 € par personne. Lire à ce sujet notre article paru dans le n° 54 du Lien Sud et page 5 de celui-ci.

★★★★★★★★

DEPARTS EN PRERETRAITE

■ 14 collègues de SME ont quitté l'entreprise en 2011 pour la préretraite amiante. Un ralentissement par rapport aux autres années et aux possibilités de départs.

★★★★★★★★



Antisocial

La TVA... vous avez dit : "sociale" ?

❑ **La TVA, la CSG ou autre : Derrière la tromperie « sociale » des mots, la réalité : un cadeau au patronat et aux riches, payé par la population !**

Comment est-il possible de nommer la TVA de... « sociale » ? Il s'agit, et de loin, de l'impôt le plus antisocial qui existe, pour une simple et bonne raison : le milliardaire paye la même somme que le smicard. C'est dire que la TVA pèse de manière très forte sur les maigres revenus d'un salarié, d'un sans-emploi, d'un retraité, et pinups, nada, que dalle, chez les riches.

Cette TVA antisociale « étudiée » par le gouvernement a fait la une de la presse pendant des semaines. TVA ? CSG ? Les deux ? Le gouvernement a prévu d'annoncer des mesures d'ici la fin du mois...

La TVA antisociale a pour but de supprimer tout ou partie des cotisations sociales patronales, conquête de nos aïeux, pour les faire payer à la population. Le Medef applaudit, forcément, puisqu'il s'agit de la énième mesure visant à exonérer les patrons du versement des cotisations !

Le versement des cotisations patronales est (faut-il dire était ?) un infime élément de la répartition des richesses créées par tous. Infime car insuffisant, mais trop probablement pour ceux qui vivent dans le luxe sans regarder la misère des autres.

Bien entendu, pour faire passer la pilule, il fallait, comme pour les taxes aux vertus prétendument écologiques, enrober cette arnaque de première, d'un « contenu ».

Cette TVA est donc présentée comme l'assurance multirisque à tout à la fois : résorber les déficits publics et/ou sociaux, améliorer la compétitivité des entreprises, contre les délocalisations, transfert neutre pour le pouvoir d'achat des ménages etc...



Notons, dès le départ, la tromperie argumentaire : les profits des patrons et des actionnaires disparaissent comme par enchantement, dilués dans un faitout où ce serait « le travail et l'entreprise » qui seraient gagnants, pas les profits de ceux qui s'engraissent !

C'est bien connu : faisons payer aux salariés et aux plus pauvres ce que payaient les riches ; ce sera forcément pour leur bien !

En vérité, l'argument du coût du travail trop élevé, notamment vis-à-vis de l'Allemagne, occulte le fait que le coût du travail est identique sauf qu'en France les cotisations sociales garantissent une sécurité sociale solidaire alors qu'en Allemagne le coût des systèmes privés pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Cette mesure n'aura qu'un seul effet, comme l'ont montré toutes les expériences passées, celui de l'augmentation des prix. Les employeurs en profiteront pour augmenter leur taux de marge et les dividendes aux actionnaires. Tous les consommateurs seront touchés, qu'ils achètent des biens produits en France ou importés.

L'argument anti délocalisation est tout aussi fallacieux. Le différentiel de salaire avec les pays de l'Europe centrale ou de la Chine est tel que ce n'est pas une baisse de quelques points de cotisations patronales qui changera cette situation. La TVA sociale ne répond à aucun des objectifs affichés.

Ce gouvernement poursuit en réalité sa politique de cadeaux au patronat et aux riches qui assèche les finances publiques. Un projet aux antipodes de la justice fiscale et à l'opposé du partage des richesses.



Contrat Santé des Retraités et Préretraités SME

Les retraités complètement lésés

❑ Au 1^{er} janvier, les actifs de SME ont adhéré au contrat santé de Safran. Après notre dossier (et comparatif) du précédent n° du Lien Sud, le point sur la situation pour les retraités et préretraités SME.

C'est dans les dernières heures de décembre et dans la précipitation que SME a géré le passage au contrat santé SAFRAN.

Préretraités

Pour les préretraités, c'est le 13 décembre que les premiers ont reçu une info avec offre du contrat safran à la place de Verspieren. La couverture est entrée en vigueur au 1^{er} janvier, mais nombreux sont ceux qui attendent les cartes.

Pas vraiment le choix, puisque, comme nous l'avons indiqué, l'accord amiante qui prévoit en préretraite le financement de l'employeur, ne continue de s'appliquer qu'avec le contrat Safran. SME prenant à charge le surcoût du contrat, pas de problème... tant que l'on n'est pas en retraite. Ensuite, bonjour le tarif !

Retraités

Pas prévenus du tout. Certes la direction s'est engagée, par réponse tardive (14.12) aux questions de SUD : « *Chaque retraité va recevoir une proposition de SAFRAN afin de lui laisser la possibilité de rejoindre le régime prévoyance «retraités» SAFRAN* »

Mais, à ce jour : rien. Quand la proposition sera-t-elle faite ? Quels délais aura le retraité pour se retourner ? Silence. La direction a par contre répondu « *qu'aucun financement n'était prévu* » pour amortir le tarif des cotisations des retraités.

Verspieren a lui aussi attendu les derniers jours de 2011 (et pour certains janvier !) pour prévenir ses adhérents retraités que... s'en était fini du tarif SME.

Mais... Je n'ai pas de quoi payer ce tarif de mutuelle...



Alors, il ne faut pas avoir une maladie au dessus de vos moyens !



Une jolie lettre, accompagnée d'une hausse des cotisations de + 70% à + 120% pour les ouvriers/employés, de + 13 % pour les AM et cadres. Passer subitement de 80 € à 157 € ou 200 € par mois : merci du cadeau de Noël !

Un tarif Verspieren à la tête (ou à la localité) du client : le retraité de St Médard paye plus cher que celui de Bergerac !

Et, lorsque la proposition Safran arrivera au retraité, elle sera accompagnée aussi du tarif « retraité » made in safran : 114 € par mois par personne (228 € pour un couple).

A moins de prendre un autre contrat à la couverture en baisse, pas vraiment de choix : d'un côté ce tarif safran très dissuasif, d'un autre plus aucun contrôle sur Verspieren qui fait, et va faire, ce qu'il veut !

Double peine

En détruisant, sans aucun financement, la chaîne de solidarité qui était l'essence du contrat OBLIGATOIRE, imposé par SME à son personnel, la direction (qu'elle soit sme ou safran ne change rien : ce sont les mêmes !) et Verspieren, courtier pour AGF-ALLIANZ (qui fait ses profits en assurant aussi l'entreprise) lèsent complètement le retraité !

Le retraité a financé par sa cotisation durant son activité ce contrat solidaire avec les retraités de l'époque, et alors qu'il arrive à la retraite à son tour on lui dit "maintenant c'est fini, toi, tu vas payer plein pot", avec un tarif dissuasif... pour des pensions retraites qui sont basses ! La double peine ! Mais à quoi pensent donc ces gens qui nous dirigent ? D'après vous... hein ?



Justice pour les travailleurs de l'amiante !

Les procès préjudices amiante

❑ **Après le préjudice d'anxiété, la cour d'appel a validé un nouveau préjudice pour les salariés de l'amiante : le bouleversement des conditions d'existence. Un nouveau droit conquis. Le point sur les procès.**

C'est à partir de deux entreprises, ZF Masson et Ahlstom, que L'Andeva a débuté les procès pour préjudices amiante. Ce sont les résultats de ces procès qui aujourd'hui donnent le ton juridique pour les autres procès dont ceux de SME et ROXEL.

Premiers Jugements

Au départ, la demande consistait à faire payer à l'employeur la différence entre leur ancien salaire et le montant de l'allocation de cessation anticipée d'activité (65% du brut) à laquelle s'ajoute la demande d'indemnisation pour le préjudice d'anxiété. Ces préjudices économiques et d'anxiété furent reconnus par le tribunal des prud'hommes puis par la cour d'appel.

Le 11 mai 2010, la cour de cassation a reconnu pour la 1^{ère} fois en France l'existence d'un préjudice d'anxiété. Mais elle cassa le jugement sur le préjudice économique, en considérant que la baisse de revenu des allocataires avait été voulue par le législateur et ne devait donc pas être mise à la charge de l'employeur.

Les jugements après cassation

Un an et demi plus tard, les deux affaires ont été rejugées sur le fond par deux cours d'appel de renvoi : celle de Toulouse et celle de Paris autrement constituées.

Toutes les deux ont suivi la cour de cassation dans son refus d'indemniser le préjudice économique consécutif au départ en préretraite amiante, mais la cour d'appel de Paris a ouvert une seconde porte en



reconnaissant un nouveau préjudice : le bouleversement dans les conditions d'existence.

La Cour d'Appel accorde à chacun des demandeurs de ZF Masson la somme de 15.000 euros à titre de préjudice d'anxiété et 12.000 euros au titre du bouleversement dans les conditions d'existence, tout en les déboutant sur le préjudice économique.

Le lendemain de cet arrêt de la cour de Paris, on apprenait la reconnaissance du préjudice d'anxiété et du bouleversement des conditions d'existence par les prud'hommes de l'Isère pour une action contre Arkema Jarrie menée par une association de l'ANDEVA.

Le Préjudice du Bouleversement

Pour caractériser ce nouveau préjudice, la cour d'appel de Paris reconnaît que les plaignants ont été victimes d'une véritable «*amputation de leur avenir*». La motivation mérite d'être citée :

«*Indépendamment de l'inquiétude permanente face au risque de développer à tout moment une pathologie grave (...)*

(...) les anciens salariés de la SA ZF MASSON, conscients de la diminution de leur espérance de vie, sont effectivement amputés pour une part, de la possibilité d'anticiper sereinement leur avenir et sont ainsi directement et dès à présent contraints dans leur vie quotidienne de tenir compte de cette réalité au regard des orientations qu'ils sont amenées à donner à leur existence »



Justice pour les travailleurs de l'amiante !

Les procès préjudices amiante

❧ Suite de la page 6 ❧

« Il s'en suit que leurs projets de vie dans de nombreux domaines autres que matériels ou économiques sont irrémédiablement et quotidiennement affectés par cette amputation de leur avenir. »

Le préjudice en résultant est en lien direct avec leur contamination et doit également faire l'objet d'une indemnisation spécifique dès lors qu'il découle directement de leur exposition aux fibres d'amiante et aux carences de l'employeur au regard de l'obligation de sécurité de résultat lui incombant. »

Un nouveau droit

Globalement, cet arrêt fait franchir une nouvelle étape au droit à la santé et à la sécurité au travail. Il ajoute à la conception de la responsabilité fondée sur la réparation du dommage corporel, un nouveau principe de responsabilité fondé non plus sur la réparation du dommage mais sur la prévention.

Les préjudices subis par les salariés contaminés non malades, correspondent à la déclinaison des préjudices de contamination : Préjudice moral d'un côté ; Bouleversement dans les conditions d'existence de l'autre.

Les ouvriers de l'Etat aussi

L'arrêt du 13 décembre 2011 par la Cour Administrative d'Appel de Marseille retient la responsabilité de l'Etat employeur qui « a fait preuve d'une carence fautive » en exposant sans protection le demandeur à l'amiante.

La Cour indemnise à hauteur de 8000 euros le préjudice moral lié à « la crainte de découvrir subitement une pathologie grave ». Elle retient également le principe de la réparation du trouble dans les conditions d'existence.

Selon note avocat, JP Teissonnière, cet arrêt devrait ouvrir la voie à l'indemnisation devant les juridictions administratives des préjudices subis par les ouvriers d'Etat de la DCN voire de la SNPE non malades.



Les Procès Préjudices Sur SME et ROXEL

■ Le premier procès d'ex-salariés de SME a reconnu le préjudice d'anxiété, mais il a eu lieu avant cette reconnaissance du préjudice du bouleversement de l'existence. Celui-ci est renvoyé en appel, la date n'est pas encore connue, et cette prise en compte est attendue.

Le premier procès de Roxel s'est tenu le 3 novembre 2011 devant un juge départiteur avec délibéré pour le 9 janvier 2012. Ce délibéré renvoi finalement de nouveau à un autre procès pour le lundi 14 mai à 14 h.

Que ce soit sur SME ou ROXEL, un nouveau procès (seconde série de plaignants) a aussi été engagé.

Pour SME, un nouveau procès en 1^{ère} instance (seconde série de plaignants) aura lieu le 6 avril 2012 à 14h. Enfin une 3^{ème} série de dossiers constitués viennent d'être envoyés à l'avocat pour saisir le tribunal.

D'autres dossiers sont en cours de constitution. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier :

Permanence ouverte à tous
tous les jeudis de 12h 30 à 15h 30 au
local SUD de SME et ROXEL



La hausse des pensions retraites 2012

❑ Les pensions retraites et pré-retraites sont revalorisées tous les ans au 1^{er} avril. L'inflation moyenne « officielle » de 2011 qui sert au calcul de la hausse des pensions 2012 est de 2,1%.

Le système de calcul tient compte aussi de la prévision d'inflation 2012 et d'une correction par rapport à l'écart constaté pour l'année précédente. Ce qui donne la formule de calcul suivante : *(indice des prix prévisionnel 2012) + (indice des prix constaté 2011 - indice des prix prévisionnel 2011)*.

Si rien n'a été annoncé, la presse indique que la hausse au 1^{er} avril devrait se situer à 2% (sous réserve de confirmation de l'inflation prévisionnelle).

Mais s'en tenir à ce calcul n'est pas acceptable. La hausse des pensions retraites est toujours en deçà de la réalité. L'indice INSEE, contesté, ne prend pas en compte à sa juste valeur les hausses des produits que nous utilisons le plus.

De plus des mesures comme celles sur les remboursements de soins de santé (+ dépassements d'honoraires), ou la taxe du gouvernement qui a engendré une forte hausse des tarifs des complémentaires de santé, frappent durement les retraités.

Enfin le décalage continue de s'aggraver depuis 1993 et toutes les contre-réformes, qui ont indexé la hausse des pensions sur cet indice des prix au lieu des salaires comme auparavant.

Rendez-vous

26 janv



Réunion Retraités
Préretraités Sud de
SME & Roxel

🕒 14 h à la
Cafétéria SME

29 mars



Réunion Retraités
Préretraités Sud de
SME & Roxel

🕒 14 h à la
Cafétéria SME

6 avril



Procès Préjudices
Amiante SME
(nouveaux dossiers)

🕒 13h 45 Tribunal à
Bordeaux (PI République)



Suivez
toutes les
infos des
Retraités
Préretraités
sur le web :

sudsnpe.fr



- PAULOUR -

LES MAUX DE LA FIN

[Qu'y-a-t-il de plus beau que l'effort quand il est désintéressé ? La presse nous apprend en ce début d'année, que si « les ténors du CAC 40 devraient verser 37 milliards d'euros de dividendes en 2012 au titre de 2011 » ce n'est pas pour enrichir davantage les riches, mais au nom de l'intérêt national. En effet, « si une majorité d'entreprise devraient augmenter leurs dividendes dans cette période de crise » c'est seulement « afin d'éviter de donner un signal négatif au marché ». Superbe.

Evidemment, il y aura, malgré tout, des mauvais coucheurs pour regretter que « le marché » ne ressente jamais négativement le montant des salaires et des pensions. Mais, ce serait vraiment chercher des poils sur les œufs, on ne peut pas tout lui demander !]